



Non remboursement des loyers d avances et pas d etats des lieux

Par **sauriane**, le **02/05/2011** à **17:54**

Bonjour,

J ai loué une maison avec mon ami, a la prise des locaux un soit disant huissier est venu pour l etat des lieux mais nous avons rien signé et rien reçu de plus nous avons versé 1 ans et demi de loyers. Entre temps mon ami et moi nous sommes séparés et nous avons du rendre la maison plutot. Seulement le propriétaire nous dis que le montant des remboursements sont estimes au 6 mois qu il doit nous rembourser. De plus mon ex ami a rendu les clé sans avoir signé un etat des lieux de sortis . Comment peut on faire pour nous defendre face a se proprtaire escroqueur ?

Par **mimi493**, le **02/05/2011** à **18:06**

Quel type de bail ? vide ou meublé ?

Par **sauriane**, le **02/05/2011** à **18:09**

vide